

LAUSANNE | La construction d'une antenne au sommet du Mont-Tendre (VD) est provisoirement retardée. Le Tribunal cantonal vaudois a accordé l'effet suspensif au recours déposé par Pro Natura, le WWF et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.



© George Meyrat | Le chalet buvette du Mont-Tendre.

ATS | 01.06.2010 | 17:14

Les associations de défense de l'environnement ont déposé deux recours, au niveau cantonal et au niveau fédéral, contre cette antenne de 25 mètres de haut prévue par l'armée et Skyguide dans cette réserve naturelle. La décision annoncée mardi par Pro Natura est un «premier pas» pour les défenseurs de l'environnement qui contestent la manière dont ce projet a été décidé.

La cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal va à ce stade vérifier si les procédures ont été suivies, explique Pro Natura. Les parties concernées - Municipalité de Montricher, Etat de Vaud et Confédération - ont jusqu'à lundi prochain pour produire les documents demandés.

Les recourants sont également satisfaits du soutien manifesté mardi par le Grand Conseil vaudois. Les députés ont approuvé par 79 voix contre 47 une résolution urgente de l'écologiste Raphaël Mahaim invitant le Conseil d'Etat à demander aux autorités fédérales un moratoire sur cette construction.

[Actu](#)

Source URL (Extrait le 01.06.2010 - 17:57): <http://www.24heures.ch/vaud-regions/actu/suspension-projet-antenne-mont-tendre-2010-06-01>